



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 29 janvier 2024 à 19 h.

Sont présents : Monsieur Raynald Houde, conseiller
 Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
 Madame Nathalie Laprade, conseillère
 Monsieur Martin Chabot, conseiller

Sont absents : Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
 Madame Josée Lampron, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents : Monsieur Martin Careau, directeur général
 Madame Mélanie Côté, assistante-greffière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, RECUEILLEMENT

1.1 Ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024

4.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement afin de modifier ou d'abroger différents articles de règlements relativement aux tarifs des biens et des services municipaux

4.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1467-2019 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires ou employés d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats en conséquence au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de réviser le tableau des délégations.

4.4 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour un contrat de support informatique et projet de migration

4.5 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour l'impression du journal Le Catherinois pour l'année 2024

4.6 Paiement de la quote-part 2024 : Transport adapté

4.7 Amendement au contrat de travail des cadres intermédiaires : Modification de l'horaire de travail de la coordonnatrice au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire

4.8 Amendement numéro 16 : Contrat de travail des employés cols blancs

4.9 Amendement du nombre d'heures à l'horaire de travail de la responsable adjointe de la bibliothèque Anne-Hébert : Madame Geneviève Roger

4.10 Autorisation d'embauche : Opérateur de machinerie lourde et ouvrier de voirie - Division transport

4.11 Entérinement de l'embauche d'une employée occasionnelle pour le Service du greffe

4.12 Remplacement de la résolution numéro 100-2021 : Planification stratégique

4.13 Autorisation de report de vacances annuelles de l'année 2023 de quelques employés

4.14 Autorisation de demande d'une carte de crédit additionnelle et de modification de limites



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

- 4.15 Demande d'autorisation : Adhésion de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain
- 4.16 Dépôt de la liste des engagements financiers
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 5.1 Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 366 473
- 5.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certaines journées de l'année 2024
- 5.3 Adoption du second projet de règlement numéro SPR-347-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de créer l'usage « relais de motoneige » dans la classe d'usage extensif (REC c) et d'autoriser cette classe d'usage dans la zone 92-A
- 5.4 Adoption du Règlement numéro 1639-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 relativement aux écrans d'intimité, aux dispositions visant l'abattage des arbres et à la hauteur des clôtures, murets et haies, aux stationnements, aux constructions et usages dans les cours, et pour apporter des améliorations au texte
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Autorisation de signature d'une convention d'aide financière : Élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour l'isolation du toit de l'entrepôt du vieux garage
- 7.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour le remplacement des conteneurs d'entreposage à l'ancien terrain de la fourrière du garage municipal
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Amendement de la résolution numéro 249-2023 : Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour la réparation d'un véhicule incendie
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant le fonctionnement de la bibliothèque municipale
- 10.2 Autorisation de paiement : Inscriptions hiver ligue de soccer Québec Métro
- 10.3 Demande d'autorisation au gouvernement du Québec : Subvention du patrimoine canadien pour le 200e anniversaire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 10.4 Autorisation de passage : Première édition du demi-marathon Duchesnay-Québec
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour le programme d'entretien préventif de l'unité 92
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT

La séance du 29 janvier 2024 est ouverte.

026-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

027-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Martin Chabot, conseiller, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et la tarification de différents services municipaux.

De plus, monsieur Martin Chabot, conseiller, dépose le projet de règlement numéro APR-343-2024 à cette séance.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AFIN DE MODIFIER OU D'ABROGER DIFFÉRENTS ARTICLES DE RÈGLEMENTS RELATIVEMENT AUX TARIFS DES BIENS ET DES SERVICES MUNICIPAUX

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Martin Chabot, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement afin de modifier ou d'abroger différents articles de règlements relativement aux tarifs des biens et des services municipaux.

De plus, monsieur Martin Chabot, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-344-2024.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-2019 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET D'OCTROYER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER AFIN DE RÉVISER LE TABLEAU DES DÉLÉGATIONS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Martin Chabot, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1467-2019 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires ou employés d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats en conséquence au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de réviser le tableau des délégations.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

De plus, monsieur Martin Chabot, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-345-2024 à cette séance.

028-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR UN CONTRAT DE SUPPORT INFORMATIQUE ET PROJET DE MIGRATION

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour le soutien informatique, la main-d'œuvre nécessaire au projet annuel de migration ainsi que la formation pour l'année 2024;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (133 800 \$) peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Maralix informatique enr. respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU que Maralix informatique enr. a déposé une offre de prix en date du 25 octobre 2023;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 11 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Maralix informatique enr. pour le soutien informatique, la main-d'œuvre nécessaire au projet annuel de migration ainsi que la formation pour l'année 2024. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par Maralix informatique enr. en date du 25 octobre 2023.

Le coût du contrat est d'un montant maximal de 70 248,38 \$, plus taxes. Il s'agit d'un contrat à taux horaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la portion de la dépense comprenant le montant pour le soutien informatique, la main-d'œuvre nécessaire au projet de migration (portion opération) et de formation au montant 52 705,50 \$, plus taxes, aux postes budgétaires ayant pour objet 414 et d'approprier la somme de 17 542,88 \$, plus taxes, pour défrayer la main-d'œuvre nécessaire aux projets de migration 2024.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Julie Cloutier, trésorière, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

029-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR L'IMPRESSION DU JOURNAL LE CATHERINOIS POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU qu'il est nécessaire d'octroyer un contrat pour l'impression du journal Le Catherinois pendant l'année 2024;

ATTENDU que dix parutions sont prévues;

ATTENDU que les prix pour l'impression du journal sont établis en fonction du nombre de pages des publications, comme suit :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

Nombre de pages	Prix
24	1 953 \$
28	2 111 \$
32	2 137 \$
36	2 812 \$
40	2 838 \$

ATTENDU la soumission transmise par la compagnie Groupe Magnitude, en date du 28 novembre 2023, sous le numéro 326710, a, b, c et d;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Groupe Magnitude respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 15 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Groupe Magnitude pour l'impression de 10 éditions du journal *Le Catherinois* pour l'année 2024 selon les détails des prix apparaissant à la soumission transmise par l'entreprise en date du 28 novembre 2023 sous les numéros 326710a, 326710b, 326710c et 326710d.

Le coût du contrat est établi approximativement à 20 320 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-190-00-341.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur général à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

030-2024 PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2024 : TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU que la MRC de La Jacques-Cartier a déclaré sa compétence en regard du dossier du transport adapté régional le 21 septembre 2005;

ATTENDU que depuis le 1^{er} septembre 2006, la MRC offre un service de transport adapté sur le territoire des municipalités participantes;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier participe au transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier et donc désigne la MRC de La Jacques-Cartier comme mandataire du service offert sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que la tarification est déterminée annuellement par résolution de la MRC, tant pour le service de transport collectif que pour le transport adapté;

ATTENDU que la résolution numéro 23-080-O a été adoptée par la MRC le 19 avril 2023 et qu'elle maintient le gel tarifaire;

ATTENDU que le budget 2024 pour le transport adapté, adopté par la MRC le 22 novembre 2023 par la résolution numéro 23-233-O, s'élève à 551 209 \$;

ATTENDU que la quote-part pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année 2024 est de 26 447 \$;

ATTENDU que les municipalités participantes doivent, avant le 31 mars de chaque année, confirmer leur participation au service ainsi que le montant de leur quote-part afin que la MRC puisse répondre à l'une des exigences du programme de financement du transport adapté du ministère des Transports;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

ATTENDU le rapport de madame Mélanie Côté, assistante-greffière, en date du 10 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier entérine le budget global du transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier, et signifie l'acceptation de sa participation et l'engagement à verser sa quote-part 2024 au montant de 26 447 \$;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire *Quote-part MRC – Transport adapté* (02-370-00-950).

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

031-2024

**AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL DES CADRES INTERMÉDIAIRES :
MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DE LA COORDONNATRICE AU
SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU qu'en raison de l'augmentation des tâches liées aux différentes programmations saisonnières et à l'ajout de plusieurs événements pour le bien de nos différentes clientèles, il y a lieu de mettre à la disposition de la coordonnatrice au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, une banque de 180 heures supplémentaires pour l'ensemble de l'année 2024, selon les besoins du service;

ATTENDU que le budget de fonctionnement 2024 prévoit un montant pour couvrir le salaire supplémentaire lié à cette augmentation;

ATTENDU que ces heures supplémentaires seront rémunérées à un taux simple;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 22 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU de modifier le contrat de travail des cadres intermédiaires pour y ajouter un nombre d'heures au contrat de la coordonnatrice au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Guylaine Veilleux, par une bonification d'une banque de 180 heures additionnelles pour l'ensemble de l'année 2024, selon les besoins du service.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires employés cadres* (02-701-20-141).

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer l'amendement au contrat de travail des cadres intermédiaires.

ADOPTÉE

032-2024

**AMENDEMENT NUMÉRO 16 : CONTRAT DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COLS
BLANCS**

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le contrat de travail des employés cols blancs afin de modifier l'article 3.3, de façon à changer le pourcentage d'indexation des salaires prévu au début de l'année 2024;

ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Careau, directeur général;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 22 janvier 2024;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer l'amendement numéro 16 au contrat de travail des employés cols blancs.

ADOPTÉE

033-2024

AMENDEMENT DU NOMBRE D'HEURES À L'HORAIRE DE TRAVAIL DE LA RESPONSABLE ADJOINTE DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT : MADAME GENEVIÈVE ROGER

ATTENDU l'augmentation du nombre de groupes scolaires qui fréquentent la bibliothèque et l'augmentation des tâches liées au traitement de la collection des livres jeunesse, il y aurait lieu d'augmenter le nombre d'heures de la semaine normale de travail de la responsable adjointe de la bibliothèque, madame Geneviève Roger;

ATTENDU que le budget de fonctionnement 2024 prévoit une somme pour couvrir le salaire supplémentaire lié à cette augmentation;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 22 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'amender le contrat de travail des employés cols blancs pour augmenter le nombre d'heures de la semaine normale de travail de la responsable adjointe de la bibliothèque Anne-Hébert à 25 heures par semaine.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaire bibliothèque (02-702-32-141)*.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer l'amendement numéro 17 du contrat de travail des employés cols blancs.

ADOPTÉE

034-2024

AUTORISATION D'EMBAUCHE : OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE ET OUVRIER DE VOIRIE - DIVISION TRANSPORT

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un opérateur de machinerie lourde et ouvrier de voirie à la Division transport des Services techniques afin de pourvoir un poste vacant;

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publiée;

ATTENDU la recommandation de messieurs Steve Plamondon, contremaître à la Division transport et John McGrath, directeur des Services techniques;

ATTENDU le document préparé par monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, qui présente les conditions d'embauche de l'employé et l'impact budgétaire en date du 22 janvier 2024;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Marc Bertrand au poste régulier d'opérateur de machinerie lourde et ouvrier de voirie, à l'échelon 6 de la grille salariale en vigueur. L'employé est assujéti à une période d'essai de 6 mois et son entrée en fonction est prévue le 5 février 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Salaire régulier (été) (02-320-00-141)* et *Salaire régulier (hiver) (02-330-00-141)*.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

035-2024 ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE OCCASIONNELLE POUR LE SERVICE DU GREFFE

ATTENDU qu'à l'été 2019 et l'été 2020, le projet de numérisation de toutes les archives de la Ville a débuté avec l'embauche d'une étudiante;

ATTENDU que le projet de numérisation a continué en 2023 avec l'embauche d'une employée occasionnelle, soit madame Alycia Gravel;

ATTENDU que la numérisation par une étudiante augmente considérablement l'avancement de la numérisation des documents de la Ville;

ATTENDU qu'il y a lieu de poursuivre le projet de numérisation des archives en 2024 et que, pour ce faire, il y a lieu d'embaucher, de nouveau, une étudiante afin de faciliter l'avancement de l'archivage des documents de la Ville;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 23 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de madame Alycia Gravel pour le poste étudiant à la numérisation des archives à compter du 29 janvier 2024, et ce, pour une durée approximative de 44 semaines (5 à 7 heures par semaine), tel que permis par l'alinéa 2 de l'article 9 du règlement numéro 1467-2019 concernant la délégation de pouvoirs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires temps partiel* (02-140-06-141).

ADOPTÉE

036-2024 REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 100-2021 : PLANIFICATION STRATÉGIQUE

ATTENDU qu'une nouvelle planification stratégique doit être produite par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que le travail a été amorcé en 2021 et qu'un comité ad hoc a été mis en place à ce moment par la résolution numéro 100-2021;

ATTENDU qu'à la suite des récents changements à la direction générale, à la direction des Services techniques et à la direction du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, il y aurait lieu de revoir la composition du comité de travail;

ATTENDU que la résolution numéro 100-2021 doit être remplacée;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 22 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU que ce conseil forme deux comités de travail ad hoc pour la préparation de la planification stratégique de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

1 - Comité de travail principal chargé de l'élaboration du document. Ce comité est formé de :

- a) Monsieur Pierre Dolbec, maire
- b) Monsieur Martin Careau, directeur général
- c) Monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
- d) Monsieur Marcel Grenier, directeur des communications et conseiller spécial
- e) Madame Rosalie Laroche, directrice adjointe au Service de l'urbanisme

2 - Comité de travail élargi dont les membres agiront à titre de consultants. Ce comité est formé de :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

- a) Madame Nathalie Laprade, conseillère municipale
- b) Monsieur Sylvain Ferland, conseiller municipal
- c) Madame Julie Cloutier, trésorière
- d) Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques
- e) Monsieur Pascal Bérubé, directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire
- f) Monsieur John McGrath, directeur des Services techniques
- g) Monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 100-2021.

ADOPTÉE

037-2024

AUTORISATION DE REPORT DE VACANCES ANNUELLES DE L'ANNÉE 2023 DE QUELQUES EMPLOYÉS

ATTENDU les demandes de quelques employés pour le report en 2024 ou le paiement du solde de leurs vacances annuelles 2023, tel que présenté dans le tableau intitulé « Report et paiement de vacances annuelles 2023 » faisant partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU que ces employés n'ont pas pu prendre toutes leurs vacances annuelles en raison de circonstances exceptionnelles;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 22 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU que le conseil approuve la demande desdits employés pour le report ou le paiement du solde de leurs vacances annuelles 2023, tel que présenté dans le tableau intitulé « Demande de report et de paiement de vacances annuelles 2023 ».

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Vacances* ayant 145 pour code d'objet.

ADOPTÉE

038-2024

AUTORISATION DE DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT ADDITIONNELLE ET DE MODIFICATION DE LIMITES

ATTENDU que les résolutions 489-2020 et 339-2023 autorisaient la demande de carte de crédit pour certains directeurs pour des raisons pratiques et parce que le paiement par carte de crédit est exigé dans plusieurs situations telles que les achats en ligne ou pour obtenir des services informatiques;

ATTENDU que monsieur John McGrath a été embauché comme directeur des Services techniques depuis l'entrée en fonction de monsieur Martin Careau à titre de directeur général, et que monsieur Marcel Grenier est maintenant directeur des communications et conseiller spécial;

ATTENDU que pour remplir ses fonctions, il y a lieu de faire une demande de carte de crédit pour monsieur John McGrath, directeur des Services techniques;

ATTENDU qu'à la suite des changements de titre, il y aurait lieu de demander une augmentation de la limite de crédit de 1 000 \$ à 2 000 \$ pour la carte détenue par monsieur Martin Careau, directeur général, et de demander une diminution de la limite de 2 000 \$ à 1 000 \$ pour celle de monsieur Marcel Grenier, directeur des communications et conseiller spécial, tout comme celles des autres directeurs;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 22 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser une demande de carte de crédit auprès de VISA Desjardins pour monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, selon les mêmes caractéristiques que les cartes actuelles des directeurs de service.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une demande d'augmentation de la limite de crédit de 1 000 \$ à 2 000 \$ pour la carte détenue par monsieur Martin Careau, directeur général, et de demander une diminution de la limite de 2 000 \$ à 1 000 \$ pour celle de monsieur Marcel Grenier, directeur des communications et conseiller spécial, tout comme celles des autres directeurs.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur général, à signer les formulaires nécessaires.

ADOPTÉE

039-2024

DEMANDE D'AUTORISATION : ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser l'adhésion de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU qu'il serait également avantageux de joindre le Carrefour du capital humain de l'UMQ;

ATTENDU que les services offerts et les avantages d'adhérer à ces organisations sont présentés au rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur général;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 24 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur général, à procéder à l'adhésion de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain.

Le coût d'inscription est établi à 11 202,87 \$, plus taxes, pour l'année 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Associations* (02-110-00-494).

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 22 janvier 2024, laquelle comprend 148 commandes au montant de 202 160,39 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

040-2024

DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT 4 366 473

ATTENDU que le 4 janvier 2024, par le biais de la plateforme électronique de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), le Service de l'urbanisme a reçu une demande d'autorisation, visant l'utilisation du lot 4 366 473, du cadastre du Québec, en bordure de la route des Érables, à des fins autres que l'agriculture, sur une superficie de 0,4 hectare;

ATTENDU que la propriétaire du lot 4 366 473 souhaite construire une habitation unifamiliale isolée, tout en exprimant son intention de maintenir et développer des activités agricoles sur le lot, notamment l'acériculture, l'élevage d'animaux et la réalisation d'activités sylvicoles;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

ATTENDU qu'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit formuler, dans les 45 jours qui suivent la réception de la demande, une recommandation à l'égard de toute demande soumise à la CPTAQ, en vue d'une utilisation autre qu'agricole d'un lot sur son territoire;

ATTENDU que dans le cadre de sa recommandation relativement à cette demande, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a notamment considéré les critères de l'article 62 de la LPTAA;

ATTENDU que la demande est conforme au *Règlement de zonage numéro 1259-2014* et qu'aucune mesure de contrôle intérimaire ne s'applique;

ATTENDU qu'il existe des espaces appropriés en dehors de la zone agricole pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, mais qu'aucun de ces emplacements ne permet la pratique simultanée de l'acériculture, de l'élevage d'animaux et de la sylviculture;

ATTENDU la recommandation du Service de l'urbanisme;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 19 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU de recommander à la CPTAQ d'autoriser l'utilisation du lot 4 366 473 à des fins autres que l'agriculture afin que le propriétaire puisse construire une habitation unifamiliale isolée, sur une superficie de 0,4 hectare.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT INTERDISANT L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS PENDANT CERTAINES JOURNÉES DE L'ANNÉE 2024

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Nathalie Laprade, conseillère donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certaines journées de l'année 2024.

De plus, madame Nathalie Laprade, conseillère dépose le projet de règlement numéro APR-346-2024 à cette séance.

041-2024

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-347-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN DE CRÉER L'USAGE « RELAIS DE MOTONEIGE » DANS LA CLASSE D'USAGE EXTENSIF (REC C) ET D'AUTORISER CETTE CLASSE D'USAGE DANS LA ZONE 92-A

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 11 décembre 2023;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement numéro APR-341-2023 a été adopté lors de la même séance;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 janvier 2024 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro SPR-347-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de créer l'usage « relais de motoneige » dans la classe d'usage extensif (REC c) et d'autoriser cette classe d'usage dans la zone 92-A.

ADOPTÉE

042-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1639-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 RELATIVEMENT AUX ÉCRANS D'INTIMITÉ, AUX DISPOSITIONS VISANT L'ABATTAGE DES ARBRES ET À LA HAUTEUR DES CLÔTURES, MURETS ET HAIES, AUX STATIONNEMENTS, AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES DANS LES COURS, ET POUR APPORTER DES AMÉLIORATIONS AU TEXTE

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 23 octobre 2023;

ATTENDU qu'un projet de règlement numéro APR-335-2023 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 novembre 2023;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 décembre 2023 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

ATTENDU qu'à la suite de cette consultation, un second projet de règlement numéro SPR-342-2024 a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2024;

ATTENDU que ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre le second projet et le règlement;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le Règlement numéro 1639-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 relativement aux écrans d'intimité, aux dispositions visant l'abattage des arbres et à la hauteur des clôtures, murets et haies, aux stationnements, aux constructions et usages dans les cours, et pour apporter des améliorations au texte.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

043-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE : ÉLABORATION D'UN PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

ATTENDU qu'une demande d'aide financière a été transmise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin d'obtenir un soutien financier pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable;

ATTENDU que la demande d'aide financière a été acceptée;

ATTENDU que les modalités d'attribution et de versement du soutien financier sont décrites dans une convention d'aide financière;

ATTENDU que le coût de ce projet est évalué à 76 170 \$ et que le pourcentage de l'aide accordée est de 70 %;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la signature de cette entente;

ATTENDU que le projet d'entente concernant l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable préparé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 17 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Martin Careau, directeur général, à signer la convention d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Salaires Usine Centre* (02-412-10-141), *Salaires Usine Duchesnay* (02-412-20-141) et *Honoraires professionnels* (02-413-02-411).

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

044-2024 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR L'ISOLATION DU TOIT DE L'ENTREPÔT DU VIEUX GARAGE

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'isolation du toit de l'entrepôt du vieux garage municipal;

ATTENDU que ces travaux ont été planifiés au programme d'immobilisations 2024;

ATTENDU que l'offre de service d'Isolation Nouvelle France, pour l'isolation du toit de l'entrepôt du vieux garage, en date du 8 janvier 2024, est au montant de 9 576 \$, plus taxes;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Isolation Nouvelle France respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à la compagnie Isolation Nouvelle France pour l'isolation du toit de l'entrepôt du vieux garage municipal. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de service déposées par Isolation Nouvelle France en date du 8 janvier 2024 au montant de 9 576 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du fonds de roulement remboursable sur cinq ans.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

045-2024 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR LE REMPLACEMENT DES CONTENEURS D'ENTREPOSAGE À L'ANCIEN TERRAIN DE LA FOURRIÈRE DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour le remplacement des trois conteneurs d'entreposage de la cour du garage municipal qui présentent actuellement des problèmes de moisissure et d'intégrité structurale;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

ATTENDU que les trois conteneurs servent à entreposer du matériel pour le rodéo, les scouts et la signalisation;

ATTENDU que ces achats ont été planifiés au programme d'immobilisations 2024;

ATTENDU que l'offre de service de Gervais Roy inc. reçue pour le remplacement des conteneurs d'entreposage à l'ancien terrain de la fourrière du garage municipal, en date du 18 janvier 2024, est au montant de 19 200 \$, plus taxes;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Gervais Roy inc. respecte les exigences de cette dernière;

ATTENDU que l'entreprise Gervais Roy inc. ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à l'entreprise Gervais Roy inc. pour le remplacement des conteneurs d'entreposage à l'ancien terrain de la fourrière du garage municipal. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de service déposées par Gervais Roy inc. en date du 18 janvier 2024.

Le coût du contrat est établi à 19 200 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du fonds de roulement, remboursable sur 10 ans.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

046-2024

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 249-2023 : OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR LA RÉPARATION D'UN VÉHICULE INCENDIE

ATTENDU la résolution numéro 249-2023 adoptée à la séance du 16 mai 2023 concernant le projet : Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour la réparation d'un véhicule incendie;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender ladite résolution afin d'augmenter le montant de la dépense autorisée;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, en date du 15 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 249-2023 afin d'augmenter le montant de la dépense à 21 937,56 \$, plus taxes.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'imputer à l'année 2023 le montant de la dépense supplémentaire de 1 937,56 \$, plus taxes au poste budgétaire *Entretien véhicules* (02-220-01-526) à la suite de l'appropriation de ce montant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Nathalie Laprade, conseillère donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement concernant le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

De plus, madame Nathalie Laprade, conseillère dépose le projet de règlement numéro APR-348-2024.

047-2024 AUTORISATION DE PAIEMENT : INSCRIPTIONS HIVER LIGUE DE SOCCER QUÉBEC MÉTRO

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de la facture auprès de l'Association régionale de soccer de Québec pour la participation de 6 équipes U-9 à U-13 à la saison de soccer hiver 2023-2024;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 17 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la facture au montant de 11 072,75 \$ auprès de l'Association de soccer de Québec pour la participation de 6 équipes U-9 à U-13 à la saison de soccer hiver 2023-2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste *Cotisation et abonnement à des associations soccer* (2023 et 2024) (02-701-52-494).

ADOPTÉE

048-2024 DEMANDE D'AUTORISATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : SUBVENTION DU PATRIMOINE CANADIEN POUR LE 200E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ATTENDU que les municipalités sont assujetties à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* qui mentionne qu'un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation du gouvernement du Québec, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 241-2023, permettant l'exclusion de l'application de cette loi pour les ententes ayant pour objet le versement d'une aide financière de moins de 100 000 \$, selon certaines conditions;

ATTENDU que l'une de ces conditions est de fournir au gouvernement du Québec une résolution adoptée par le conseil municipal puisqu'il s'agit d'une règle générale pour tous types de demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur adjoint du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 17 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU que le conseil municipal manifeste son désir de conclure un accord de subvention avec le ministre du Patrimoine canadien pour la réalisation du 200^e anniversaire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Éric Gingras, directeur adjoint du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à déposer d'une demande d'autorisation au gouvernement du Québec afin de pouvoir conclure l'entente au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, et ainsi l'autoriser à conclure ledit accord.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

049-2024

**AUTORISATION DE PASSAGE : PREMIÈRE ÉDITION DU DEMI-MARATHON
DUCHESNAY-QUÉBEC**

ATTENDU la demande d'autorisation de droit de passage des organisateurs de la première édition du demi-marathon Duchesnay-Québec de la série « Les Classiques Capitale » prévu le dimanche 27 octobre 2024;

ATTENDU que les coureurs emprunteront la piste cyclable Jacques-Cartier-Portneuf et traverseront la rue Gingras et la route de Fossambault pour se rendre vers la ville de Québec;

ATTENDU que le passage des coureurs aura lieu approximativement de 8 h 35 à 9 h 30 et que la circulation sera dirigée par un employé de Sports Capitale;

ATTENDU que selon la demande transmise, chaque intersection située sur notre territoire sera sécurisée par Sports Capitale et par la firme de sécurité McKinnon;

ATTENDU que la sécurité médicale sera assurée par Dessercom et par PCNPhysio;

ATTENDU que la Véloposte Jacques-Cartier-Portneuf et la municipalité de Shannon ont autorisé la tenue de l'évènement;

ATTENDU que le plan d'urgence sera transmis à la Sûreté du Québec avant le 1^{er} juin 2024;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 22 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le passage de la première édition du demi-marathon Duchesnay-Québec réalisé par Capitale Triathlon, le dimanche 27 octobre 2024 telle que soumis à la demande d'autorisation de passage.

ADOPTÉE

TRANSPORT

050-2024

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR LE
PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE L'UNITÉ 92**

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour l'achat de pièces visant l'entretien préventif de la surfaceuse Zamboni 2013 affectée à l'entretien de nos patinoires et sentiers;

ATTENDU que ces achats n'avaient pas été planifiés au budget initial du poste budgétaire 02-701-30-525 puisqu'ils ont lieu tous les 5 ans. Un transfert de solde en provenance de l'excédent de fonctionnement non affecté comblera cette dépense non planifiée;

ATTENDU que l'offre de prix de Robert Boileau inc. pour le programme d'entretien préventif de l'unité 92, en date du 15 janvier 2024, est de 10 866,93 \$, plus taxes;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Robert Boileau inc. respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 19 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Robert Boileau inc. pour le programme d'entretien préventif de l'unité 92. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix déposée par Robert Boileau inc. en date du 15 janvier 2024.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

Le coût du contrat est établi à 10 866,93 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Entretien et réparation véhicules* (02-701-30-525), après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté du même montant.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil. Puisqu'aucune personne n'est présente dans la salle, aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

051-2024

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU de clore la séance du 29 janvier 2024.

L'assemblée est levée à 19 h 40.

ADOPTÉE

Pierre Dolbec
MAIRE

Mélanie Côté
ASSISTANTE-GREFFIÈRE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024**
